

COUT, RISQUES ET OPPORTUNITES DU FINANCEMENT **DU GRAND STADE**

Le 7 octobre 2014

Le coût total du PPP est, tel qu'il résulte du modèle financier et du contrat, de 547,1 M€. Il est financé :

- par 95 M€ de subventions publiques,
- des redevances et remboursements de charges de 452,1 M€ répartis en 30 redevances annuelles de 15,071 M€ à la charge de la ville de Bordeaux.

Sur ce montant annuel, seront imputés :

- la participation de Stade Bordeaux Atlantique sur ses recettes d'exploitation du stade, hors matchs des Girondins donc, pour 4,485 M€ par an.
- le loyer payé par les Girondins à la Ville, pour 3,850 M€ par an ;

Le solde à charge de la Ville est donc de 6,736 M€ par an.

1. Ce montant peut-il baisser ? Oui :

- Si le taux d'intérêt effectif des emprunts s'avère inférieur à celui anticipé dans le modèle financier, plus de 4,5%.
- Si les recettes réalisées par les Girondins sont supérieures à celles estimées, puisqu'il y a un mécanisme d'intéressement.
- Si les recettes réalisées par Stade Bordeaux Atlantique sont supérieures à celles estimées, puisqu'il y a un mécanisme d'intéressement.

2. Ce montant peut-il augmenter ? Oui :

- Si des travaux, non prévus au contrat initial, sont réalisés à la demande de la Ville.
- Si le taux d'intérêt effectif des emprunts s'avère supérieur à celui anticipé dans le modèle financier, plus de 4,5 %.
- Si les recettes de SBA ne lui permettent pas de tenir son engagement de versement annuel 4,485 M€. Ce versement n'est pas garanti par les actionnaires de SBA, Fayat et Vinci, contrairement au versement des Girondins qui bénéficie d'une caution de M6.
- Si comme envisagé, par son maire, les impôts de la Ville augmentent.
- Si les impôts des autres collectivités augmentent.
- En tout état de cause, il augmentera. En effet, alors que l'Euro 2016 est le prétexte de la construction du stade, la Ville devra indemniser SBA pour l'occupation du stade à l'occasion de l'Euro 2016. Ce n'est que récemment que le maire s'est préoccupé d'un reversement de l'UEFA sur ces recettes aux collectivités. Il aurait pu y penser avant.
- Si la taxe sur les spectacles qui pouvait être perçue par la Ville qui, en fait en a exonéré les Girondins (8 à 12 % sur les recettes billets) était remplacée, à la demande de l'Europe, par une TVA perçue par l'État et non pas par la Ville
- Si la commission européenne remettait en cause les aides à l'exploitation perçues par les Girondins et Stade Bordeaux Atlantique. La commission européenne a seulement validé les aides à la construction. Elle a prévu de réexaminer les aides à l'exploitation, en particulier pour les contrats qui mélangent construction et exploitation. C'est le cas du contrat de partenariat passé par la Ville de Bordeaux.